

BRUSSELSE HOGE RAAD
VOOR NATUURBEHOUD

_____ B.H.R.N.

Secretariaat : Havenlaan, 86C - 1000 Brussel
B.I.M. Tel : 02/ 776 79 01 - Fax : 02/ 776 78 04



CONSEIL SUPERIEUR BRUXELLOIS
DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

_____ C.S.B.N.

Secrétariat : avenue du Port, 86C - 1000 Bruxelles
I.B.G.E. Tél : 02/ 776 79 01 - Fax : 02/ 776 78 04

Monsieur Alain Maron,
Ministre de l'Environnement
Botanic Building
Bd Saint-Lazare, 10 (11ème étage)
1210 Bruxelles

Bruxelles, le 07 avril 2023

Réf. : CSBN/grt/initiative.tiny.forests.

Objet: Avis d'initiative concernant les plantations très serrées d'arbres dénommées « forêts urbaines ou « micro-forêts »

Monsieur le Ministre,

Réuni en séance plénière le 28 mars 2023, le Conseil supérieur de la conservation de la nature s'est penché sur le sujet repris en objet. Il en ressort les considérations suivantes.

Pour rappel, les promoteurs de ce type de plantations se réfèrent aux travaux du Dr Myawaki, botaniste japonais. Celui-ci voulait recréer des forêts naturelles japonaises selon un processus strict, basé sur les conditions naturelles de la zone concernée.

Les plants utilisés selon cette méthode proviennent de graines d'essences locales, récoltées dans l'environnement proche et semées dans les conditions édaphiques naturelles. Dans les projets actuels, en Belgique et en Europe, la notion de « plantes indigènes » se limite généralement à l'appellation de l'espèce sans se préoccuper de l'origine géographique des plants. Il s'agit là d'un biais non négligeable à la méthode Myawaki.

La méthode préconise une plantation dense, en général 3 plants/m². Actuellement, la disponibilité en plants dans notre pays est faible et ceux-ci sont le plus souvent issus de pépinières étrangères. Outre leur aspect « non-indigènes » (et peut-être à cause), ils coûtent cher et les pertes sont importantes.

Une des rares études menées en Europe sur l'efficacité de la méthode Miyawaki fait état d'un taux de mortalité des arbres de 61 à 84 %, douze ans après la plantation¹.

_____ ¹ Castagneyrol B., Porté A., Plomion C. (INRAE), « Les limites de la méthode Miyawaki », The Conversation, 24 février 2021.

Cet aspect de l'opération est souvent passé sous silence d'autant plus que les surfaces envisagées sont restreintes et les budgets dès lors peu importants. Ou proviennent de sociétés commerciales ou industrielles qui profitent de l'occasion pour rendre leur enseigne plus « verte » !

Le Conseil supérieur s'interroge quant aux bienfaits prétendus pour la biodiversité des micro-forêts conçue selon la méthode Miyawaki : 20 fois plus de biodiversité selon certains promoteurs de la méthode ! Sans produire des états de la situation « avant » et « après ».

On pourrait imaginer un tel succès si la plantation remplace un parking mais certainement pas si elle remplace une zone naturelle ou même une friche. Sans compter que remplacer un espace ouvert par une zone boisée peut être contreproductif : une prairie fleurie et son cortège d'animaux inféodés ou simplement utilisateurs occasionnels ont tout leur intérêt.

Le Conseil supérieur rappelle que la résilience d'une forêt est complexe : elle dépend à la fois de son étendue, de son ancienneté, de la richesse et de la complexité des êtres vivants qui y vivent ainsi que des relations et interactions entre d'une part, les vivants entre eux et d'autre part, entre le vivant et le non vivant. Que ce soit dans la partie aérienne ou souterraine, la faune -y compris microscopique-, les végétaux et les champignons ont formé des interactions, des symbioses indispensables qui forment des écosystèmes équilibrés et élaborés au cours du temps (150 à 200 ans pour une forêt mature).

Les appellations « micro-forêt », « forêt urbaine », « tiny-forêt » sont vivement contestées par les membres du Conseil. Peut-on considérer qu'une surface de quelques ares plantée d'arbres constitue une forêt ? Certainement, non !

En revanche, « bosquet » ou « boqueteau » sont tout à fait adaptés dans une agglomération telle que Bruxelles.

Il convient d'être attentif au fait que s'il parvient à maturité, un tel boisement, densément planté, ne permettra pas de s'y promener.

Le Conseil constate que des opérations basées sur la méthode Miyawaki revêtent de l'intérêt dans certains cas pour autant que les principes de base déterminés par son initiateur soient respectés ;

Le Conseil retient un certain nombre d'aspects positifs.

- L'occasion d'informer et de sensibiliser le public à l'intérêt de zones boisées ;
- L'aspect social de la participation à la plantation. Idéalement, celle-ci devrait être assurée pour le suivi de son évolution.
- Dans certains cas, ces plantations peuvent présenter un apport de végétation et un intérêt paysager dans un contexte très minéralisé.

Concrètement, le Conseil suggère à Monsieur le Ministre d'initier un programme de communication afin de sensibiliser le grand public, les écoles, les administrations et les entreprises aux conditions de base à respecter et aux limites de cette méthode. En y intégrant toutefois les aspects positifs.

Une invitation à consulter d'autres naturalistes que les partenaires de ses promoteurs devrait être suggérée et ce, dès l'entame d'un projet de plantation basée sur la méthode Miyawaki

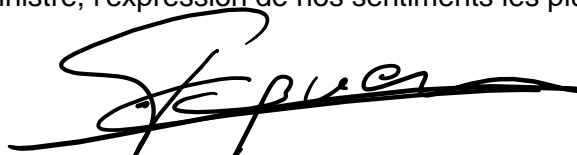
Le Conseil supérieur insiste pour que ce type de plantations fasse l'objet d'une réflexion tenant compte d'une part, du gain ou de la perte pour la biodiversité et d'autre part, du contexte local et ce, sur base d'une recherche scientifiquement étayée.

Et suggère qu'il soit consulté lors de la demande du permis d'urbanisme et/ou d'environnement dans lequel une telle plantation est prévue.

Enfin, le Conseil supérieur insiste pour que de telles plantations ne soient pas réalisées dans :

- les réserves naturelles y compris les réserves agréées,
- les réserves forestières,
- les zones Natura 2000,
- les zones à haute valeur biologique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Paquet', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian Paquet
Président